

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mai 2018

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Pascal MONIER, Patrick PUBIL, Sabine GARCI, Fatima AMRANI

Pouvoirs: Thierry GOUT à Robert FOURCADE

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Cécile REYES, Nelly LEJARRE, Patricia BOUYSSOU

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 30 mn

Décision modificative.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative d'un montant de 4 500 € environ doit être faite pour remplacer 2 caméras. Il sera à vérifier de l'exactitude de la somme .

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Prix de vente et acquéreur des parcelles AP174, AP175 et AP177.

Monsieur Le Maire fait par au conseil municipal d'une demande d'achat des parcelles AP177, AP175 et AP177 se situant à la cité de l'Espérance. Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles à 6 €/le M². et demande au conseil de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'acquéreur des parcelles AP174, AP 175 et AP177 est Mme Sabrina BATISTE.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter la vente des 3 parcelles à Mme BATISTE Sabrina

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise

Choix de l'entreprise – Travaux éclairage public.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui expose au conseil municipal du résultat de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 22 mai 2018 à la Maire. Les membres présents étaient : Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Patrick SUBIAS et Monsieur Jean BOISSELIER.

Deux entreprises ont été contactées par Monsieur Alain GUIRAUD pour des devis de travaux de suppression des mats boules et extension de l'éclairage chemin de Montlegun.

Les deux entreprises sont :

Ets DEBELEC	Ets ROBERT
	Etude, relevé et plan Dossier administratif Etude d'éclairage
Recolement, terrassement, câblage Dépose, matériel éclairage Raccordement	Recolement, terrassement, câblage Dépose, matériel éclairage Raccordement
15 223,20 €	15 586,58 €

Après étude des deux devis, la commission des travaux a choisie l'entreprise ROBERT qui est plus chère de 363,38 € En effet l'entreprise ROBERT s'occupe du dossier administratif, de l'étude d'éclairage et du relevé de plan, à l'inverse de l'entreprise DEBELEC.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de suivre l'avis de la commission des travaux, et de choisir l'entreprise ROBERT pour l'exécution des travaux.

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h05 mn